

LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?

► Quelle durée ?

1 à 5 jours maximum en entreprise par stage

► Pour qui ? Quand ?

Collégiens (4^{ème} et 3^{ème}) et **Lycéens**, pendant les vacances scolaires

Etudiants, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

► Dans quelle structure ?

Dans une entreprise, une administration, une association, chez un professionnel libéral



C'est No limit!

Fais autant de stages que tu le souhaites. Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou découvrir la même profession dans des entreprises différentes. Dans tous les cas, il te faudra une convention pour chaque stage.

MINI-STAGE DÉCOUVERTE

CONTACT

Pour contacter ton conseiller : Marie-France CONSTANTIN



CCI Haute-Saône
Pôle orientation

1 rue Victor Dollé - Zone Technologia
70000 Vesoul

03 84 96 71 00

apprentissage@haute-saone.cci.fr

www.haute-saone.cci.fr



CCI du Doubs
Pôle orientation

46 avenue Villarceau
25042 Besançon

03 81 25 25 25

apprentissage@doubs.cci.fr

www.doubs.cci.fr



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



MINI-STAGE DÉCOUVERTE



Que voudrais-tu faire comme métier

Face à la multitude de choix possibles...
il n'est pas si facile de répondre à cette question pourtant primordiale.

Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est **LA SOLUTION**.

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- ▶ te familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- ▶ découvrir et vivre les professions qui t'intéressent,
- ▶ te faire connaître d'un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance par la suite,
- ▶ choisir ta filière et concrétiser ton projet professionnel.

LE MINI-STAGE, TROUVER UNE ENTREPRISE !

✓ L'importance de ton réseau social

Prends un moment pour noter sur une feuille les noms de toutes les personnes qui pourraient t'aider à trouver l'entreprise qui t'accueillera. Un parent, une tante, un voisin, le père d'un copain... Autour de toi, de nombreuses personnes travaillent dans des entreprises.

✓ Au sein de ton établissement scolaire

Au collège ou au lycée, ton professeur principal peut t'aider. Tu peux aussi en parler à d'autres profs : celui de technologie, d'anglais, de SVT... Ils connaissent certainement des professionnels !

✓ Rendez-vous sur le site de la CCI

Sur ce site tu trouveras les informations pour trouver une entreprise, contacter un conseiller, consulter les sites utiles...



LE MINI-STAGE, CONNAÎTRE LA DÉMARCHE !

- 1 Retirer une convention de stage auprès du conseiller de ta CCI.
- 2 Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e).
- 3 Signer la convention de stage avec l'employeur en trois exemplaires. La signature de tes parents est obligatoire, si tu es mineur(e).
- 4 Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir.
- 5 Envoyer la convention à la CCI par courrier (en 3 exemplaires) ou par mail.

